



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 19 et 105 de la liste préliminaire*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés à l'Organisation
des Nations Unies**

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/139 du 8 décembre 2000 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU. Au paragraphe 16 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à aider les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies à élaborer des mesures appropriées pour assurer l'application des résolutions pertinentes de l'ONU et d'établir à l'intention des organes compétents, avec l'aide de ces institutions et organismes, un rapport sur les mesures prises depuis la publication de son précédent rapport, en application des résolutions pertinentes, y compris la résolution 55/139.

2. Par une lettre datée du 22 février 2001, le Secrétaire général a porté le texte de la résolution à l'attention des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux, dont la liste est donnée ci-après, et les a invités à présenter les renseignements demandés en vue de leur insertion dans le rapport visé au paragraphe précédent :

* A/56/50.

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation mondiale de la santé
Banque mondiale
Fonds monétaire international
Union postale universelle
Union internationale des télécommunications
Organisation météorologique mondiale
Organisation maritime internationale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Fonds international de développement agricole
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Agence internationale de l'énergie atomique
Organisation mondiale du commerce

* * *

Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Division des sociétés transnationales et de l'investissement (CNUCED)
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Programme alimentaire mondial
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

* * *

Association des nations de l'Asie du Sud-Est
Communauté des Caraïbes

Banque de développement des Caraïbes

Forum des îles du Pacifique

Organisation des États des Caraïbes

Organisation de l'unité africaine

Organisation des États américains

Ligue des États arabes

3. Les résumés des réponses reçues des organismes internationaux concernés à la lettre mentionnée plus haut seront reproduits dans le document E/2001/57.

4. Les résumés de toute nouvelle réponse et tout renseignement supplémentaire que l'on pourra obtenir concernant les activités pertinentes entreprises par les organismes intéressés pendant l'année, seront publiés sous forme d'additifs au présent rapport.

5. Le Secrétaire général a en outre transmis le texte de la résolution aux divers départements et bureaux du Secrétariat. Les réponses reçues seront également publiées sous forme d'additifs au présent rapport.
